Département de Loire Atlantique

Commune de Vallet

Conseil municipal

du 18 février 2021

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents	28
votants	29

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette - Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –– M. GAULTHIER Manuel – M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTE EXCUSEE
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant

Présentation de la mise en place des concentrateurs GRDF

Décisions du maire

1. **Conventions -** GRDF – Projet d'installation de deux équipements de télérelève en hauteur (concentrateurs)
2. **Syndicat -** SYDELA - Modification des statuts
3. **Subventions -** DETR et DSIL 2021 - Réhabilitation d'un bâtiment industriel et installation de panneaux photovoltaïques pour le nouveau centre technique municipal - Autorisation de déposer un dossier
4. **Subventions -** DSIL 2021 - Réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'un espace France Services - Autorisation de déposer un dossier
5. **Environnement -** SAGE Estuaire de La Loire révisé – Avis
6. **Cession -** Les Grandes Jeannettes/Bd d'Italie - SCI Les Jeannettes M. SAUZEREAU –Résultat enquête publique
7. **SYDELA -** Décret tertiaire - Convention diagnostics énergétiques de bâtiments –
8. **Pôle culturel-** Le Champilambart - Tarifs locations de salles
9. **Pôle culturel -** Le Champilambart –Convention de location des salles – Clause particulière liée aux pandémies
10. **Tarifs** –- Ecole de musique COVID 19 – Ajustement de la facturation pour le 2ème trimestre 2021
11. **Subventions** – Ecoles - Aide municipale aux écoles pour les sorties éducatives
12. **Subventions** – Ecoles - Aide municipale aux écoles pour les fournitures scolaires
13. **Subventions** – Ecoles – Aide municipale aux écoles pour les manuels et livrets pédagogiques + matériel pédagogique pour la classe ULIS
14. **Subventions** – Ecoles - Dotations pour projets pédagogiques
15. **Subventions –** Ecoles – Dotations pour projets culturels ou développement durable
16. **Délégation de service public** – IFAC - Dispositif d'aide au BAFA pour l'année 2021 et 2022
17. **Rythme scolaire** - Organisation scolaire écoles de Vallet - Renouvellement demande de dérogation scolaire
18. **Ressources humaines -** Tableau des effectifs - Modifications
19. **Ressources humaines** - Compte Personnel de Formation (CPF) - fixation d'un montant plafond
20. **Ressources humaines -** CDG44 : Avenant à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire
21. **Ressources humaines** – CCAS - Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel

DECISION DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision 01-01-2021 du 14 janvier 2021

OBJET : Fourniture et pose d'un portail sur le mail du Champilambart/Ecole de musique

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture et la pose d'un portail sur le mail du Champilambart/Ecole de musique avec la Sté DIRICKX ESPACES CLOTURE OUEST, sise à VALLET pour un montant de 8 349.79 € HT.

VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

1 – Convention
GRDF
Projet d'installation de deux équipements de télérelève en hauteur (concentrateurs)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER l'installation de concentrateurs GRDF sur le site de l'espace culturel du Champilambart et sur un pylône d'éclairage situé au complexe sportif des Dorices.

D'APPROUVER la signature de la convention cadre avec GRDF accordant la possibilité de poser deux points hauts de télérelève, ainsi que la convention particulière propre à chaque site.

INTERCOMMUNALITE - SYNDICAT

2 - Syndicat
SYDELA
Modification des statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

D'APPROUVER la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

D'AUTORISER le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

AFFAIRES FINANCIERES

3 - Subventions
DETR et DSIL 2021
Réhabilitation d'un bâtiment industriel et installation de panneaux photovoltaïques pour le nouveau centre technique municipal
Autorisation de déposer deux dossiers

➔ Au titre de la DETR 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER l'opération référencée en objet,

D'APPROUVER les travaux à réaliser pour la création du centre technique municipal et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

DE SOLLICITER auprès de la préfecture de Loire-Atlantique, une subvention au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » pour l'opération suivante :

- **Création d'un Centre Technique Municipal à Vallet et installation de panneaux photovoltaïques**

  - ✓ Dépenses prévisionnelles HT : 1 656 300 €
  - ✓ Base subventionnable DETR : 500 000 €
  - ✓Taux sollicité : 35 %

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette demande de subvention.

➔Au titre de la DSIL 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER l'opération référencée en objet.

D'APPROUVER les travaux à réaliser pour la création du centre technique municipal et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

DE SOLLICITER auprès de la préfecture de Loire-Atlantique, une subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » pour l'opération suivante :

- **Création d'un Centre Technique Municipal à Vallet et installation de panneaux photovoltaïques**

  - ✓ Dépenses prévisionnelles HT : 1 656 300 €
  - ✓ Taux sollicité : 69,43 %

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette demande de subvention.

4 - Subventions
DSIL 2021
Réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un espace France Services
Autorisation de déposer un dossier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER l'opération référencée en objet,

D'APPROUVER les travaux à réaliser pour la création de l'espace France Services,

DE SOLLICITER auprès de la préfecture de Loire-Atlantique, une subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » pour l'opération suivante :

- **Création d'un espace France Services**
  - ✓ Dépenses prévisionnelles HT : 30 000 €
  - ✓ Taux sollicité : 80 %

D'AUTORISER le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette demande de subvention.

URBANISME – ENVIRONNEMENT-AFFAIRES FONCIERES

5 - Environnement
SAGE Estuaire de la Loire révisé
Avis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. DAVID S.) :

D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE, sur ce projet révisé de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Loire.

6 - Cession
Les Grandes Jeannettes/Bd d'Italie
SCI Les Jeannette (M. SAUZEREAU)
Résultat enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

➔ **DE VENDRE** à la SCI Les Jeannettes représentée par M. SAUZEREAU Alain, domiciliée 5 chemin des rivières à CLISSON (44190) la parcelle cadastrée section ZS n° 263 sise Les Grandes Jeannettes à VALLET, d'une superficie de 355 m², non affectée à un usage commun (zone UB au PLU), jouxtant sa propriété, dans le cadre d'un projet immobilier.

➔ **DE DIRE** que cette cession pourra avoir lieu sous réserve :
- du respect du certificat d'urbanisme,
- de la délivrance du permis d'aménager purgé de tout recours (sans possibilité de modificatif)
- de la possibilité d'accès et de desserte pour les usagers de l'hôtel-restaurant le Don Quichotte
- de l'obtention d'un prêt pour l'acquisition de la parcelle et la réalisation des voiries et viabilisation des lots

➔ **DE DIRE** qu'à défaut de respect de ces réserves la vente pourra être annulée. Cette annulation sera valable pour une durée de 5 ans à compter de la signature de l'acte et motivée au vue des manquements aux conditions ci-dessus.

➔ **DE FIXER** le prix à 150 € le m² frais en sus,

➔ **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte authentique seront à la charge de la SCI Les Jeannettes représentée par M. SAUZEREAU Alain,

➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BATIMENTS

7 - SYDELA
Décret tertiaire
Convention diagnostics énergétiques de bâtiments

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation des audits / études définies ci-dessus ;

D'APPROUVER le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des audits réalisés dans le cadre de ladite convention.

CULTURE

8 – Pôle culturel
Le Champilambart
Tarifs location de salles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

DE VALIDER les nouveaux tarifs de location de salles pour l'année 2021 tels que présentés dans le tableau ci-après :

ESPACE CULTUREL LE CHAMPILAMBART

TARIFS LOCATIONS DE SALLES 2021

	Particuliers Valletais-Associations Valletaises		Associations et Particuliers Hors Commune-Organismes à caractère social-institutions		Entreprises, Comités d'Entreprises et Groupement ou Association d'Entreprises (monde économique)	
Propositions Forfaits 2021	**tarifs de base**		**+ 50% des tarifs de base**		**+ 80% des tarifs de base**	
	HT	**TTC**	**HT**	**TTC**	**HT**	**TTC**
Hall	275,00 €	**330,00 €**	412,50 €	**495,00 €**	495,00 €	**594,00 €**
Salle Rabelais	275,00 €	**330,00 €**	412,50 €	**495,00 €**	495,00 €	**594,00 €**
Salles de réunion	62,50 €	**75,00 €**	95,83 €	**115,00 €**	112,50 €	**135,00 €**
Hall+ salle Ronsard	583,33 €	**700,00 €**	875,00 €	**1 050,00 €**	1 050,00 €	**1 260,00 €**
Rabelais +salle Ronsard	500,00 €	**600,00 €**	750,00 €	**900,00 €**	900,00 €	**1 080,00 €**
salle Ronsard (+ réunion incluse pour raison issue de secours)	333,33 €	**400,00 €**	500,00 €	**600,00 €**	600,00 €	**720,00 €**
Hall + salle Du Bellay	750,00 €	**900,00 €**	1 125,00 €	**1 350,00 €**	1 350,00 €	**1 620,00 €**
Hall + salles Du Bellay/Ronsard	916,67 €	**1 100,00 €**	1 375,00 €	**1 650,00 €**	1 650,00 €	**1 980,00 €**
Salles Rabelais+ Du Bellay+Ronsard	750,00 €	**900,00 €**	1 125,00 €	**1 350,00 €**	1 350,00 €	**1 620,00 €**
Hall+Rabelais+Du Bellay	1 008,33 €	**1 210,00 €**	1 512,50 €	**1 815,00 €**	1 815,00 €	**2 178,00 €**
Hall + Rabelais + réunion	500,00 €	**600,00 €**	750,00 €	**900,00 €**	900,00 €	**1 080,00 €**
Totalité de l'Espace Culturel	1 250,00 €	**1 500,00 €**	1 875,00 €	**2 250,00 €**	2 250,00 €	**2 700,00 €**

EQUIPEMENTS 2021 pour tous les utilisateurs	**'2021'**	
	HT	**TTC**
Bar	83,33 €	100,00 €
Cuisine	191,67 €	230,00 €
gradin	191,67 €	230,00 €
Sonorisation: base avec 2 micros	151,67 €	182,00 €
location vidéo projecteur 1500 lumens + écran	75,00 €	90,00 €
vidéo projecteur 5000 Lumens laser	216,67 €	260,00 €
	291,67 €	350,00 €
	375,00 €	450,00 €
location et installation praticables à l'unité (hors mariage et limité à 10 dans la salle Du Bellay)	4,17 €	5,00 €

PRESTATIONS 2021	2021'		2021'		2021'	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Ménage Hall/Bar	83,33 €	100,00 €	83,33 €	100,00 €	compris dans le prix	
Ménage cuisines	195,83 €	235,00 €	195,83 €	235,00 €	331,67 €	398,00 €
Forfait ménage à caractère exceptionnel	195,83 €	235,00 €	195,83 €	235,00 €	331,67 €	398,00 €
Installation forfait tables	2,50 €	3,00 €	2,50 €	3,00 €	compris dans le prix	
Rangement forfait tables	2,50 €	3,00 €	2,50 €	3,00 €		
Installation forfait chaises	0,42 €	0,50 €	0,42 €	0,50 €		
Rangement forfait chaises	0,42 €	0,50 €	0,42 €	0,50 €		
Prestations scène et équipements pour tous les utilisateurs						
Totalité des équipements son et lumière et Régisseur SSIAP 1 (10h)	845,83 €	1 015,00 €				
Totalité de la lumière et vidéo +Régisseur SSIAP 1 (10h)	583,33 €	700,00 €				
Totalité du son + Régisseur SSIAP 1 (10h)	583,33 €	700,00 €				
Kit son et lumière manifestation musique amplifiée	254,17 €	305,00 €				
Plateau scénique + 3 perches électriques et face avec la présence d'un technicien SSIAP 2	454,17 €	545,00 €				
Prestation technicien à l'heure	33,33 €	40,00 €				
plateau scénique pour les répétitions avec loges	291,67 €	350,00 €				
plateau scénique (hors équipements) avec loges et présence d'un SSIPA 1 (8h)	375,00 €	450,00 €				

9 – Pôle culturel
Le Champilambart
Convention location des salles - Clause particulière liée aux pandémies

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER la modification de la convention de location de salles en y ajoutant l'article ci-après :

Article 11 *:* ***Clause particulière liée aux pandémies***

1-Annulation :

Dans l'éventualité où les dispositions réglementaires mises en place par l'Etat liées à la lutte contre le COVID 19 ou toute autre pandémie (confinement, isolement, interdiction de déplacement, couvre-feu…) imposent l'annulation de votre manifestation, la municipalité vous proposera un remboursement des arrhes ou/et du solde, ou un avoir pour une date éventuelle de report.

2-Protocole sanitaire en vigueur à la date de la location (joint au contrat) :

Le locataire s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de sa manifestation, concernant les gestes barrières et les restrictions de jauge. Ce protocole sera joint à la convention de location de salles et sera mis à jour en fonction des dispositions réglementaires.

10 – Tarifs
Ecole de musique – COVID 19
Ajustement de la facturation pour le 2ème trimestre 2021

Les mesures sanitaires de confinement ont imposé :

1. l'arrêt total (encore en cours) depuis le 1er novembre pour la chorale adultes, les percussions brésiliennes et les adultes de plus de 19 ans qui n'ont qu'une pratique collective,
2. l'arrêt total en novembre et décembre et reprise en janvier pour l'éveil musical, le parcours découverte et la pratique collective seule,
3. des cours en visioconférence en novembre et décembre pour les élèves qui ont un cursus comprenant des cours individuels et reprise en présentiel en janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'EXONERER de la facture du 2ème trimestre pour les élèves concernés au point 1 ci-dessus,

DE REDUIRE de 50 % la facture du 2ème trimestre pour les élèves concernés au point 2 ci-dessus,

DE MAINTENIR la facture du 2ème trimestre pour les élèves concernés au point 3 ci-dessus.

ENFANCE – JEUNESSE - SPORT

11 – Subventions
Ecoles
Aide municipale aux écoles pour les sorties éducatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER pour l'année scolaire 2020/2021 les aides municipales suivantes pour les sorties éducatives :

- 15,50 € par élève de maternelle
- 15,50 € par élève d'élémentaire

DE DIRE

➔ que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide :
  - ➢ concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à VALLET pour l'école privée Sainte Marie,
  - ➢ est fixé par la liste adressée au 30 septembre par chaque établissement scolaire.

➔ que les sommes correspondantes seront versées au vu des justificatifs adressés à la Mairie indiquant les sorties éducatives réalisées.

12 – Subventions
Ecoles
Aide municipale aux écoles pour les fournitures scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

D'ACCORDER pour l'année scolaire 2020/2021 les aides municipales suivantes pour les fournitures scolaires :

- 38.00 € par élève de maternelle
- 38.00 € par élève d'élémentaire

DE DIRE

➔ que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide :

➢ concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à VALLET pour l'école privée Sainte Marie,

➢ est fixé par la liste adressée au 30 septembre par chaque établissement scolaire.

➔ que les sommes correspondantes seront versées soit au vu des justificatifs adressés à la Mairie détaillant les fournitures achetées, soit par un paiement direct de la commande des fournitures commandées.

13 – Subventions
Ecoles
Aide municipale aux écoles pour les manuels et livrets pédagogiques + matériel pédagogique pour la classe ULIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER pour l'année scolaire 2020/2021 les aides municipales suivantes pour l'achat de manuels, de livrets pédagogiques et matériel pédagogique (pour les élèves de la classe ULIS) :

- 11.30 € par élève de maternelle
- 19,06 € par élève d'élémentaire

DE DIRE

➔ que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide :

➢ concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à VALLET pour l'école privée Sainte Marie,

➢ est fixé par la liste adressée au 30 septembre par chaque établissement scolaire.

➔ que les sommes correspondantes seront versées au vu des justificatifs adressés à la mairie indiquant l'acquisition de manuels et livrets pédagogiques réalisés ou de tout autre support pédagogique.

14 – Subventions
Ecoles
Dotations pour projets pédagogiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SOUTENIR la mise en œuvre de projets pédagogiques, sous réserve de l'accord des supérieurs hiérarchiques des établissements scolaires et que les conditions sanitaires le permettent.

D'ACCORDER la somme maximale de 3 985,80 € pour l'école élémentaire publique Paul Eluard et 2 879,85 € pour l'école privée Sainte Marie pour l'année scolaire 2020/2021.

DE DIRE :

- ➔ que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à Vallet pour l'école privée Ste Marie.

- ➔ que la prise en charge financière est effectuée, au vu de justificatifs adressés à la Mairie indiquant les projets pédagogiques réalisés dans la limite de l'enveloppe financière maximale, selon les pourcentages suivants :

  - 25 % du coût du séjour, c'est-à-dire de l'hébergement, de la nourriture et de l'accompagnement pédagogique interne,
  - 50 % du coût du transport.

15 – Subventions
Ecoles
Dotations pour projets culturels ou développement durable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER la somme maximale de 3 025,44 € pour l'école élémentaire publique Paul Eluard et 2 429,52 € pour l'école privée Sainte Marie pour l'année scolaire 2020/2021 pour la mise en place d'un projet culturel spécifique ou sur la thématique du développement durable pour les classes de CP.

DE DIRE :

- que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide concerne tous les enfants en classe de CP pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à Vallet pour l'école privée Ste Marie.

- que la prise en charge financière est effectuée, au vu de la présentation dans les délais impartis, d'un projet culturel ou en lien avec la thématique de développement durable spécifique et des justificatifs adressés à la mairie indiquant les dépenses réalisées dans la limite de l'enveloppe financière maximale octroyée.

16 - Délégation de Service Public
IFAC
Dispositif d'aide au BAFA pour les années 2021 et 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la mise en place du dispositif d'accompagnement à la formation BAFA ou BAFD pour les années 2021 et 2022.

D'AUTORISER le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

17 – Rythme scolaire
Organisation scolaire Ecoles de VALLET
Renouvellement demande de dérogation scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ÉMETTRE un avis favorable pour la reconduction de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours pour trois années scolaires à compter de 2021/2022.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à informer l'Inspection Académique de cet avis et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

PERSONNEL COMMUNAL

18 - Ressources humaines
Tableau des effectifs
Modifications

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SUPPRIMER du tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, à compter de ce jour, les postes suivants :

•Filière administrative
- 1 poste d'attaché à temps complet

•Filière culturelle
- 6 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 11.5/20ème, 10.5/20ème, 8/20ème, 7/20ème, 5.5/20ème, 2.5/20ème

DE CREER 8 postes au tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, à compter de ce jour :

•Filière administrative
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet
- 3 postes de rédacteur principal 1ère classe à temps complet

•Filière technique
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 30/35ème
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet 28/35 ème

•Filière culturelle
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps complet.

DE MODIFIER en conséquence**,** le tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Attaché principal	1	1	1	1
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	2	1	1	1
Rédacteur principal 1cl	0	3	0	0
Rédacteur principal 2cl	3	4	3	3
Rédacteur	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	7	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	8	8	8	8
Adjoint administratif	4	4	3	4
Sous total 1	28	32	26	27

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe 28/35	2	2	2	2
Adjoint administratif 28/35	1	1	1	1
Adjoint administratif 15/35	1	1	1	0
Sous total 2	5	5	5	3

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	33	37	31	30

TEMPS COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	2	2	2	2
Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	1
Technicien	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	5	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	7	7	6	6
Adjoint technique	19	19	15	18
Sous total 1	39	39	34	37

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
Adjoint technique principal de 2ème classe 30/35	0	1	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	2	3	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	5	4
Adjoint technique territorial 25/35	4	4	4	4
Adjoint technique territorial 21,5/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	6	6	4	4
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	2	2
Sous total 2	32	33	29	28

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	71	72	63	65

TEMPS COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
Brigadier-Chef principal	3	3	3	2
Brigadier	1	1	1	1

TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	4	4	4	3

TEMPS COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	1	1	1	1
Sous total 1	1	1	1	1

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	1	1	1	1

TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	2	2	2

TEMPS COMPLET	Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 1ère classe				
Direction	0	1	0	0
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe				
Direction	1	1	0	1
Sous total 1	1	1	0	1

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 17-12-20	Autorisés au 18-02-21	Pourvus au 17-12-20	Pourvus au 18-02-21
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Direction	9,5/20	1	1	1	0
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	11,5/20	1	0	0	0
Piano	6,5/20	1	1	1	1
Piano	5,5/20	1	1	1	1
Batterie et percussions	11,5/20	1	1	1	1
Batterie et percussions	10,5/20	1	0	0	0
Violoncelle	8/20	1	1	1	1
Flûte traversière	7/20	1	0	0	0
Flûte traversière	4,5/20	1	1	1	1
Clarinette	5,5/20	1	1	1	1
Trombone-Tuba	5/20	1	1	1	1
Guitare + direction	11,5/20	1	1	1	1
Guitare	6/20	1	1	1	1
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	1	1	1	1
Saxophone, atelier jazz	5,5/20	1	0	0	0
Trompette	4/20	1	1	1	1
Accordéon, éveil et FM	5/20	0	0	0	0
Accordéon, éveil et FM	2,5/20	1	0	0	0
Technique vocale, chorale ados et enfants	9/20	1	1	1	1
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8/20	1	0	0	0
IMS et éveil	7,46/20	1	1	1	1
Sous total 2		22	16	16	15
TOTAL FILIERE CULTURELLE		23	17	16	16

Suppression de poste

Création de poste

19 - Ressources humaines
Compte personnel de formation
Fixation d'un montant plafond

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE FIXER le plafond de prise en charge des frais pédagogiques à la somme de 3 000 €.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

D'INSCRIRE les crédits s'y rapportant au budget communal.

20 - Ressources humaines
CDG44
Avenant à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CONCLURE un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, afin de prolonger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021.

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant et à prendre les mesures d'application nécessaires.

21 - Ressources humaines
Convention avec le CCAS
Convention de mise à disposition de personnel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

D'APPROUVER la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de VALLET et le CCAS telle que jointe en annexe.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'application nécessaires.

Constatant que l'ordre du jour était épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10.